N°72

Décembre 2023

LA CAVALERIE *Actu*

Le magazine municipal d'information des Cavaléri**e**nnes & des Cavaléri**e**ns

www.lacavalerie.fr

Vie municipale (p4)

Vie locale (p15)

Infos pratiques (p24)

Sommaire

Édito (p3)

I - Vie Municipale (p4)

• Locations du matériel, droit..... (p4-5)

• Droits de places, location des salles communales (p5)

• Equipe (nouveaux agents) (p5)

• Situation budgétaire et taxe foncière (Michel Gaubert) (p

• Réalisations (p
- Lotissement de Cassarenq
- Vestiaires
- Extension de la Mairie et place de la Mairie
- Parc des Clapas

• Projets en cours (p
- STEP + eaux pluviales
- Bâti remparts
- Forêt Vierge

• Projets en réflexion (p
- Salle des fêtes
- Entretient voierie + piste cyclable
- (pump track)
- Entretien du parc immobilier (énergétique)
- Refonte du site internet

• Infos diverses (p
- Débroussaillage et entretien des espaces verts

II - Vie Locale (p

• Vos professionnels de santé (p

• La gestion des Déchets (p

• Enfance et jeunesse (p

• Service aux familles et aux séniors (ADMR) (p

• Débroussaillage (p

III - Infos pratiques (p

• Vos déplacements éco-responsables (p

• Votre marché hebdomadaire (p

• Paroisse Saint Amans du Larzac Dourbie (p

• Bibliothèque (p

• Les bouchons d'amour (p

• Gymnase intercommunal (p

IV – Brèves

• Espace public et civisme (p

• Les boites à livres (p

V - Liste des associations (p36)

Numéros d'appels d'urgences

Urgences médicales.....112
Pompiers.....18
Samu.....15
Police.....17
Urgences Sourds et malentendants.....114
Centre antipoison.....05 61 77 74 47
Urgences électrocution.....18
Pharmacie de Garde.....3237
Permanence soins dentaires.....3966
Violences conjugales.....3919
Urgence sociale.....115
Harcèlement scolaire.....3018
Informations Discriminations.....09 69 39 00 00
Urgences vétérinaires.....3115
Taxi - VSL- Ambulance la cardabelle.....
Tél. 06 80 06 69 61 - 05 65 62 71 73 (HR)
Gendarmerie.....05 65 60 70 01 ou le 17
La poste.....3631 (service gratuit + pris appel)
Centre de gestion comptable de Saint-Affrique.....
Tél. 05 65 49 29 91
E-mail sgc.saint-affrique@dgfip.finances.gouv.fr
Service des eaux – Véolia.....09 69 32 93 28
Electricité – Gaz Naturel.....www.cre.fr
ou www.energie-info.fr
DIR Massif Central /A75.....05 65 61 46 20
Assistante sociale (permanence en mairie) sur rendez-vous.....05 65 60 95 55
Camp militaire du Larzac (secrétariat général).....05 65 58 49 03
Aéro-Club Millau Larzac.....05 65 62 72 91

Mairie 12230 LA CAVALERIE - Tél. 05 65 62 70 11
E-mail : mairie@lacavalerie.fr
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 9h – 12h ; 14h – 17h et vendredi : 9h – 12h ; 14h – 16h
Permanence du Maire : sur rendez-vous

Point Accueil des remparts - Tél. 05 65 62 78 73
E-mail : officedetourisme@lacavalerie.fr
La visite du chemin de ronde gratuite pour les habitants de La Cavalerie sur présentation d'un justificatif de domicile)

Édito

Avec cette période hivernale qui s'ouvre, nous vous proposons enfin, après une interruption de deux ans, un nouveau bulletin municipal. Il s'agit pour nous de faire un point d'étape concernant les nombreuses réalisations et projets dans notre commune car avec un rythme toujours soutenu, les transformations et améliorations de notre cité se poursuivent, autant de projets qui visent à améliorer notre cadre de vie.

Noël marque dans nos foyers une parenthèse au cœur de l'hiver. C'est un moment où l'amour, la chaleur et le partage prennent tout leur sens. C'est aussi la principale fête de nos concitoyens de la Légion Etrangère. C'est également un moment où, hélas, l'isolement et la précarité se font plus douloureux. Il convient à cet égard de saluer l'action des bénévoles des associations, mais également des services publics et des simples citoyens, amis ou voisins qui dispensent le réconfort : ces nombreuses initiatives de solidarité montrent plus que les discours, la générosité et la fraternité des cavalériens à l'égard des plus fragiles et des plus isolés. Noël est également synonyme de magie et d'émerveillement. Comme chaque année de nombreuses animations viendront rythmer les fêtes de Noël dans le village : spectacles dans les écoles, déambulations, projections sur les remparts et Marché de Noël animeront le centre bourg pour créer une atmosphère unique, propice à l'émerveillement et à la découverte. Je souhaite que ce programme enchante petits et grands, de La Cavalerie et des alentours. J'espère qu'il contribuera à faire de cette fin d'année, pour chacun de nous, un beau moment de joie et d'espérance. J'en profite pour saluer la renaissance du Comité des Fêtes qui était en sommeil depuis la pandémie et gageons qu'ils nous proposeront une fête votive de qualité !

Après avoir traversé la crise sanitaire, amorti la crise énergétique, nous pouvons nous réjouir que les projets initiés en début de mandat aboutissent grâce au travail assidu de l'équipe communale et malgré un contexte financier toujours difficile mais en perpétuelle amélioration. La rentrée scolaire a bien eu lieu dans le collège du Larzac et le gymnase est déjà mis à disposition des associations sportives et des trois établissements scolaires. Ce complexe très fonctionnel est complété par les vestiaires du stade d'honneur. Au centre, les aménagements de la mairie et des parkings adjacents sont terminés permettant à tous de disposer d'un cadre agréable et sécuritaire.
Les zones d'activités sont quasiment totalement densifiées, témoignage d'un taux de fonctionnement plus que satisfaisant et nous venons d'inaugurer notre centrale photovoltaïque, marquant notre intérêt pour le développement durable, tout comme la nouvelle station d'épuration en cours de réalisation pour permettre à notre cité de près de 2500 habitants de respecter l'environnement et la loi sur l'eau. Tous ces projets ont profité de l'appui des services de l'état mais aussi du département, du PNR des Grands Causses et de la Communauté de Communes Larzac et Vallées. D'autres projets, les lotissements notamment sont également aboutis et d'autres réalisations sont engagées : mon équipe et moi-même restons mobilisés à votre service afin que notre commune reste attractive et qu'il y fasse bon vivre. La Cavalerie est bien synonyme de Dynamisme !!

Il y a deux ans à la même époque je vous annonçais une rentrée avec un climat social tendu et un contexte international compliqué et dangereux. Malheureusement je ne peux que constater que rien n'a vraiment évolué : outre la catastrophe qui se déroule au Proche Orient et qui risque de contaminer notre propre société, le coût de la vie ne cesse d'augmenter, la rue est agitée, nos hommes politiques ont du mal à conserver leurs repères, nos forces de l'ordre et de sécurité ne sont plus respectées. La France s'est souvent, au cours de son histoire, retrouvée dans des situations critiques, mais Elle est restée éternelle grâce à ses institutions et au bon sens des citoyens. Personne ne peut dire ce que nous réservent les mois à venir, mais nous avons le devoir de rester profondément optimistes et de ne pas sombrer dans la morosité et le complotisme, tout en restant vigilants !

Je vous souhaite à toutes et à tous un Joyeux Noël, de très belles fêtes de fin d'année et par avance vous présente mes vœux les meilleurs pour 2024, en ayant une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés en 2023 et encore une fois pour toutes celles et pour tous ceux d'entre vous pour qui la solitude, la maladie peuvent rendre cette période difficile à vivre au quotidien.

François RODRIGUEZ - Maire de La Cavalerie

I - VIE MUNICIPALE

Location de matériel, des salles communale et droits de places

ACTIVITIÉS	TARIFS
Pour toute occupation du domaine publique pour laquelle un tarif n'est pas prévu expressément dans ce présent règlement	2€ m²/mois au-delà de 4 semaines 8€/m²
COMMERCES	
Commerces camions outillage, matelas, stand de ventes diverses hors marché	25€/jour
Bureau de vente, bâtiment modulaire, bureau d'information	2€/m²/jour
Terrasses ouvertes	10€/m²/an
Chevalets, porte-affiches, flammes	15€/an/unité
Etalage ou dépôt de marchandise devant un commerce	5€/m²/an
VOIRIE	
Echafaudage	5€/ml/semaine
Benne à gravats gratuit les 2 premiers jours	5€/jour
Neutralisation de place de stationnement	2€/jour/place
Forfait stationnement annuel pour commerces	45€/ml/an
Dépôt de matériaux ou emprise spécifique (cantonnement de chantier)	5€/m²/semaine
Coupure totale de la circulation pour les besoins d'un chantier	50€/jour
Coupure partielle de la circulation pour les besoins d'un chantier	25€/jour
ATTRACTIONS FORRAINES	
Cirques, spectacles, attractions et marionnettes	
Moins de 200m²	forfait 25€/jour
A partir de 201m²	forfait 40€/jour
Fête foraine, fête votive	
Manèges	forfait 25€/jour
Stands, buvettes, restauration	1€/ml/jour
MARCHE	
Exposants au sein du marché	42€/an

*LOCATION SALLES COMMUNALES	TARIF (Forfait ménage compris)	MONTANT DE LA CAUTION
Salle des fêtes. Capacité : 160 personnes debout	268 €	610 €
Espace Robert Muret Capacité : 80 personnes	140 € de juin à septembre 180 € d'octobre à mai	200 €
Salle des associations « Le Pourtalou » Capacité : 30 personnes	55 €	610 €
Salle du Conseil municipal Réunion	20 € / jour	600 €
Salle du Conseil municipal *Vin d'honneur faisant suite à une cérémonie de mariage ou d'une réunion*	75 €	-

***Réservé aux habitants de la commune,** sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 1 an, une attestation d'assurance responsabilité civile et couverture pour une location de salle en cours de validité et copie de carte d'identité.*

Espace Robert Muret

Hall polyvalent

Salle des associations

Salle des fêtes

LOCATION DE MOBILER URBAIN	TARIF À L'UNITÉ	CAUTION
Table	4 €	100 €
Tabouret	0,40 €	100 €

Les nouveaux agents municipaux

La gestion et l'entretien des nouveaux équipements municipaux, ainsi que l'accroissement de la commune, ont nécessité le recrutement de nouveaux agents afin de renforcer les effectifs des services techniques et administratifs

Services techniques :

• Madame Aurélie PRADEL depuis le 5 octobre 2020 : secrétariat des services techniques.
• Monsieur Frédéric LARCHEVEQUE : responsable des services techniques, depuis le 1er janvier 2022.
• Monsieur Christophe FOURRE : agent des services techniques en CDD depuis le 5 octobre 2020.
• Monsieur Jérôme CARTAYRADE : agent des services techniques en CDD, depuis le mai 2022.

Station d'épuration :

Monsieur Vincent ROBERT, contrat de projet sur la station d'épuration et l'assainissement, depuis le 1er janvier 2022.

Service des finances :

Monsieur Michel GAUBERT, depuis le 1er janvier 2023, en remplacement de madame Cécile DELERIS.

Budgets, finances et impôts locaux

Pour financer les actions qu'elles mènent au profit de leurs budgets, les communes ont recours à quatre grandes catégories de recettes :

- les impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ;
- les dotations et subventions (dotations versées par l'Etat) ;
- l'emprunt, seulement pour investir et acquérir des équipements nouveaux ;
- les revenus issus du domaine et des services communaux (locations de terrains ou de locaux n'abritant pas de services publics).

Du côté des dépenses de fonctionnement, qui reviennent régulièrement chaque année, les communes doivent faire face aux :
- charges de personnel (rémunération des personnels titulaires et non titulaires et charges sociales) ;
- achats de fournitures (eau et assainissement, électricité, fournitures d'entretien et petit équipement) ;
- charges de gestion courante (participations obligatoires comme pour le service départemental d'incendie et de secours) ;
- intérêts des emprunts.

Par ailleurs, dans un souci de bonne gestion, il faut toujours qu'une commune dégage un minimum d'autofinancement, ne serait-ce que pour rembourser le capital des emprunts et pour renouveler les équipements dont elle a besoin pour assurer son fonctionnement quotidien.

Cette épargne correspond au solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Le tableau ci-dessous retrace cette épargne nette pour le budget principal de la commune (les budgets annexes de l'assainissement et des lotissements devant s'équilibrer) :

Année	Résultat de clôture	Part affectée à l'investissement l'année suivante
2021	240 597,90 €	240 597,90 €
2022	538 787,62 €	538 787,62 €
Prévisionnel 2023	595 570 €	

Intégralement affectée à l'investissement, cette épargne a permis en 2022 et 2023, de rembourser le capital des emprunts courants, de clôturer certaines opérations d'équipement et de réaliser des investissements indispensables.

On constate qu'entre 2021 et 2022 le résultat positif de clôture a plus que doublé. Cette évolution favorable des finances communales a été obtenue en utilisant deux leviers :
- le premier a consisté à revoir les dépenses de fonctionnement, à les optimiser et à les réduire dans les domaines où c'était possible (achats et charges de gestion courante) ;
- le second a porté sur une augmentation des recettes. Dans ce domaine, en dehors du rattrapage intervenant sur les dotations de l'Etat qui ne suivent qu'avec un décalage important l'augmentation de la population, le conseil municipal ne peut agir qu'en augmentant les taux d'imposition des taxes foncières (sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties) et de la taxe d'habitation. Cette dernière ne concerne aujourd'hui que les résidences secondaires.

Ainsi, en 2022, le conseil municipal a voté une augmentation uniforme des taux portant :
- le taux de la taxe foncière (bâtie) de 36,28 % à 40,28 % ;
- celui de la taxe foncière (non bâtie) de 84, 20 % à 93,48 %.
Celui de la taxe d'habitation étant gelé à 13,70 %.

Pour 2023, le choix des élus a été de maintenir ces taux. L'augmentation constatée sur les feuilles d'impôts résulte uniquement de la revalorisation des bases d'imposition (+ 7,1 %) décidée au plan national en fonction de l'inflation.
La situation financière de la commune est en voie d'amélioration grâce à la maitrise des dépenses de fonctionnement et à la progression des recettes de fonctionnement. Néanmoins, les efforts doivent être maintenus pour parvenir, grâce aussi aux ventes de terrains, à un désendettement significatif.

Réalisations

Lotissement de Cassarenq

Cette année, la vente des lots du Lotissement communal Cassarenq a débuté. 23 lots sont proposés. Ces terrains viabilisés sont proposés à 75 €/m² avec une superficie allant de 360 à 780 m².
Ce lotissement se situe à côté des Lotissements Lestrade et Redoulès ainsi que du Camp Militaire. Des terrains sont encore disponibles. N'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la Commune pour obtenir tous les renseignements nécessaires : ***Tél : 05-65-62-70-11 ou par mail à mairie@lacavalerie.fr***

Plan de bornage général

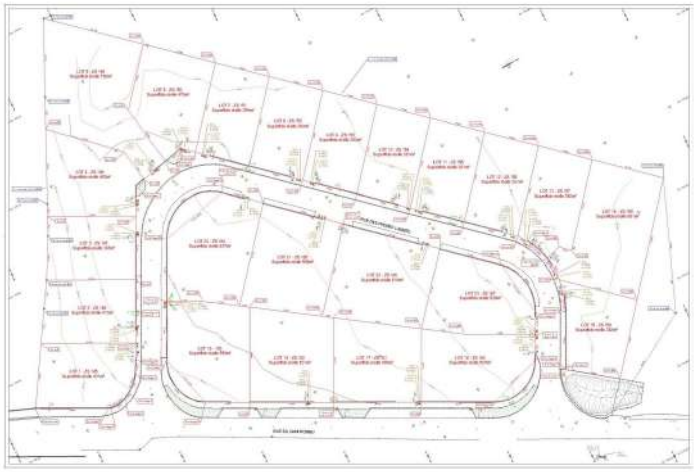

Construction des vestiaires et d'une salle des associations sportives (1/2)

La Commune a aménagé, il y a quelques années, un stade de football, à proximité du stade existant qui, aujourd'hui, sert de stade annexe notamment pour les entraînements ou les compétitions de jeunes. Ce nouveau stade ne disposait pas de vestiaires ; les joueurs et les joueuses devaient utiliser les anciens vestiaires vétustes du stade annexe, qui ne répondaient plus aux normes au regard du règlement de la Fédération Française de Football.
Le Club de Football de la Cavalerie, Union Sportive Larzac et Vallées, rayonne sur plusieurs communes et s'est fortement développé ces dernières années.

La Commune a donc fait le choix de construire ces vestiaires à côté du stade, et à proximité de l'école publique Jules Verne ainsi que du collège et du gymnase. Ce bâtiment d'une surface de 259 m² comprend 2 vestiaires de football, des locaux techniques, des locaux de rangement et circulation ainsi qu'une salle polyvalente de 50 m² dédiée aux associations sportives ainsi qu'une toiture terrasse destinée à recevoir une tribune. Les travaux ont débuté en janvier 2021 et se sont terminés en décembre 2022.
Le coût de cette opération s'est élevé à 630 000 € HT soit 756 000 € TTC, réalisée en 2 tranches.

TRAVAUX	HT	TTC
HONORAIRES, ÉTUDES, DIVERS	75 000 €	
TRAVAUX	545 000 €	
IMPRÉVUS	10 000 €	
TOTAL HT	**630 000 €**	
TOTAL TTC		**756 000 €**

	DÉPENSES 1ÈRE TRANCHE	TTC
2020	TRAVAUX (CLOS ET COUVERT)	245 000 €
	HONORAIRES ET ÉTUDES	60 000 €
	DIVERS (publicités, imprévus...)	5 000 €
		310 000 €

	DÉPENSES 2ÈME TRANCHE	TTC
2021	TRAVAUX (CLOS ET COUVERT)	300 000 €
	HONORAIRES ET ÉTUDES	15 000 €
	DIVERS (publicités, imprévus...)	5 000 €
		320 000 €

	DÉPENSES	FINANCEMENT HT	
1ère tranche 2020	**310 000 €**	Etat DETR 40 % :	124 000 €
		REGION 16 % :	50 000 €
		DEPARTEMENT 16 % :	50 000 €
		DISTRICT 7 % :	20 900 €
		AUTOFINANCEMENT 21 % :	**65 100 €**
2ème tranche 2021	**320 000 €**	Etat DETR 40 % :	128 000 €
		REGION 16 % :	50 000 €
		DEPARTEMENT 16 % :	50 000 €
		DISTRICT 4 % :	12 100 €
		AUTOFINANCEMENT 24 % :	**79 900 €**
Total :	**630 000 €**	Etat DETR 40 % :	252 000 €
		REGION 16 % :	100 000 €
		DEPARTEMENT 16 % :	100 000 €
		DISTRICT 5 % :	33 000 €
		AUTOFINANCEMENT 23 % :	**145 000 €**

Ces travaux ont été financés par la Commune sans emprunt

Projet construction vestiaires

Vestiaires

Salle polyvalente pour les associations sportives

Bâtiment terminé

Travaux d'extension de la Mairie

La Mairie de la Cavalerie située au cœur du bourg disposait de locaux qui répondaient mal ou de manière inadaptée aux besoins engendrés par le développement actuel et à venir de la population. L'augmentation de la population Cavalérienne liée à l'implantation sur le Larzac de la Légion Etrangère a pour conséquence l'accroissement du nombre de conseillers municipaux qui passeront progressivement de 19 à 29. La Commune a donc fait le choix de créer une extension de la mairie d'une surface de 207 m² respectant les normes de sécurité et d'accessibilité pour les personnes handicapées. Cette extension comprend une salle de 170 m² avec sanitaires, rangement mobilier, buvettes intérieure et extérieure, local ménage, qui permet d'accueillir aujourd'hui la salle du Conseil Municipal, les mariages, les vins d'honneur ainsi que les réunions diverses. Les travaux ont débuté en novembre 2020 et se sont terminés en février 2022.

Le coût de cette opération s'est élevé à 730 000 € HT soit 876 000 € TTC, réalisée en 2 tranches

TRAVAUX	HT	TTC
HONORAIRES, ÉTUDES, DIVERS	102 000 €	
TRAVAUX	600 000 €	
IMPRÉVUS	28 000 €	
TOTAL HT	**730 000 €**	
TOTAL TTC		**876 000 €**

	DÉPENSES 1ÈRE TRANCHE	TTC
2020	TRAVAUX (CLOS ET COUVERT, VRO)	345 000 €
	HONORAIRES ET ÉTUDES	74 000 €
	DIVERS (publicités, géotechnie, diagnostics...)	11 000 €
		430 000 €

	DÉPENSES 2ÈME TRANCHE	TTC
2021	TRAVAUX, SECOND ŒUVRE, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	255 000 €
	HONORAIRES ET ÉTUDES	28 000 €
	DIVERS (publicités, géotechnie, diagnostics...)	17 000 €
		300 000 €

	DÉPENSES	FINANCEMENT HT	
1ère tranche 2020	**430 000 €**	Etat DETR 40 % : REGION 5 % : AUTOFINANCEMENT 55 % :	172 000 € 21 000 € 237 000 €
2ème tranche 2021	**300 000 €**	Etat DETR 40 % : REGION 7 % : DEPARTEMENT 33 % : AUTOFINANCEMENT 20 % :	120 000 € 21 000 € 100 000 € 59 000 €
Total :	**730 000 €**	Etat DETR 40 % : REGION 6 % : DEPARTEMENT 14 % : **AUTOFINANCEMENT 40 % :**	292 000 € 42 000 € 100 000 € **296 000 €**

Ces travaux ont été financés par la Commune sans emprunt.

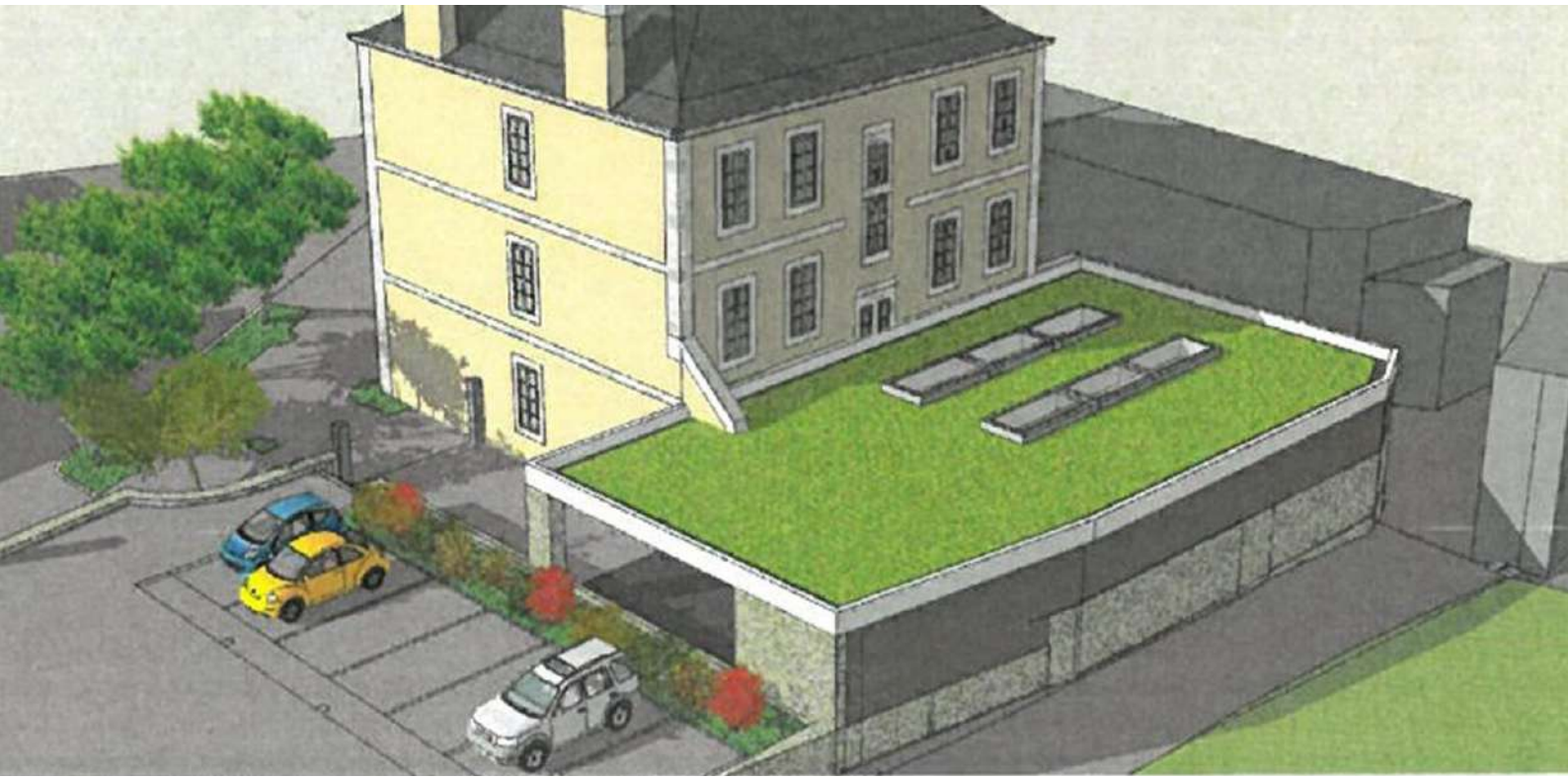

Parc photovoltaïque des Clapas

Terre et Lac inaugure l'une des plus grandes centrales solaires au sol de l'Aveyron le 19.09.2023

Terre et Lac Solaire et sa filiale Corfu Solaire ont inauguré le 15 septembre la centrale photovoltaïque Les Clapas sur la commune de La Cavalerie. Les 18 460 panneaux solaires installés représentent une surface de 48 000 m².

Ils sont bifaciaux, c'est-à-dire qu'ils peuvent aussi capter le réfléchissement du soleil au sol (jusqu'à 5% de production en plus). La technologie PERC (Passivated Emitter and Rear Cell) permet également un haut rendement. La production annuelle d'électricité de la centrale permet de couvrir les besoins électriques de 5500 personnes soit l'équivalent de la population de la communauté de communes Larzac et vallées. Le raccordement de la centrale au réseau électrique a nécessité la construction d'une ligne 20 000 V de 15 km jusqu'à Millau, avec notamment un délicat passage sous le Tarn. Elle a été mise en service en juillet.

La construction de la centrale Les Clapas a bénéficié du savoir-faire de plusieurs entreprises : Ineo a réalisé la construction clé en main en s'appuyant sur des entreprises locales : Sevigne pour les VRD (Millau) et C2B pour les clôtures (La Cavalerie). L'éco pâturage sera assuré par un élevage ovin du territoire dès 2024. Corfu Solaire, filiale du groupe Terre et Lac, a supervisé la construction et Terre et Lac assurera l'exploitation et la maintenance de la centrale durant 30 ans.

Cette centrale est le fruit d'un partenariat avec les collectivités locales : la société « Parc Solaire Les Clapas » (SAS) a été constituée pour financer, construire et exploiter le projet durant 30 ans. Les collectivités locales en sont co-actionnaires : la commune de La Cavalerie (20%) et la communauté de communes Larzac et vallées (20%), au côté de Corfu Solaire. Le parc naturel régional des Grands Causses a assuré un rôle prépondérant de conseil pour les collectivités locales lors des études préalables, pour la constitution de la société et le suivi des travaux. La commune et la communauté de communes bénéficient des retombées du projet : le loyer (commune) et les bénéfices liés à la vente de l'électricité produite. Ainsi ce seront près de 150 000 € qui seront reversés aux différentes collectivités du territoire en 2024 (loyer, rémunération des apports et fiscalité locale).

« Depuis sa création, Terre et Lac accompagne les acteurs des territoires, entreprises, agriculteurs et collectivités locales dans la transition énergétique.

Forts de cet ancrage local que nous sommes fiers de partager avec les collectivités, nous contribuons ensemble au développement des énergies renouvelables avec la même préoccupation : développer des projets respectueux de leur environnement en étroite collaboration avec les habitants des territoires », Sébastien Fenet, directeur général de Terre et Lac.

Terre et Lac

Producteur d'énergie renouvelable, Terre et Lac, société lyonnaise indépendante créée en 2009, conçoit, développe, construit et exploite des centrales solaires pour le compte de professionnels. Forte de son équipe intégrée de plus de 70 personnes, Terre et Lac bénéficie de toutes les compétences en interne pour intervenir sur toutes les étapes d'un projet solaire, avec des équipes dédiées. Terre et Lac Terre dispose aujourd'hui d'un portefeuille de projets en développement de plus de 400 MWc et vise un objectif de 1GWc en construction/exploitation à l'horizon 2030.

La centrale en chiffres :

Puissance : 10MWc

Production annuelle attendue : 13700 MWh (conso électrique de 5 500 personnes)

Emissions de gaz à effet de serre (CO_2) évitées : 9 600 tonnes/30 ans.

Panneaux solaires : 18 460 panneaux bifaciaux (48 000 m²).

Onduleurs : 34

Transformateurs : 2 postes de transformation, 1 poste de transformation et de livraison.

Raccordement au réseau électrique : ligne 20 000 volts souterraine de 15 km jusqu'à Millau (passage sous le Tarn)

Projets en cours

Construction du centre de valorisation des eaux usées et réhabilitation des réseaux d'assainissement

La commune de La Cavalerie sera bientôt équipée d'un centre de valorisation des eaux usées. Celui-ci viendra remplacer l'ancienne station qui est aujourd'hui obsolète et sous-dimensionnée au regard de l'augmentation de la population et des activités (entreprises du Parc d'activités Millau-Larzac, 13ème DBLE, collège, nouveaux lotissements, etc.).
Construite dans l'enceinte du camp du Larzac et appartenant à l'Etat, l'ancienne station était exploitée par la commune en vertu d'une convention signée en 1989 avec l'autorité militaire qui, jusqu'à présent, versait en contrepartie une redevance annuelle.
Dans le cadre de l'implantation de la 13ème DBLE, les représentants du ministère des armées et le maire ont convenu que la construction et l'exploitation du nouvel équipement incomberait à la commune à qui le site serait cédé par l'Etat et que la structure de gestion du camp militaire deviendrait un abonné «ordinaire» du service communal d'assainissement. Ce dernier est géré dans le cadre d'un budget annexe qui doit équilibrer ses comptes.
Pour faire face aux charges nouvelles découlant du nouvel équipement, le conseil municipal a fixé en 2020 le montant de la redevance d'assainissement à 1.80 euros par m3 d'eau consommé.
Ce niveau de redevance était aussi indispensable pour obtenir dans le cadre du plan de relance, le meilleur niveau de subvention de la part de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Un important travail mené notamment avec cette dernière et les services d'Aveyron Ingénierie a permis la mise au point des contrats et conventions avec :
- Le maître d'œuvre, chargé de concevoir le projet (Groupement Sud Infra Environnement/GLS) et pour lequel le marché a été signé le 12 mai 2021 ;
- Les bureaux d'études techniques.

Ces derniers, le maitre d'œuvre et la commune ont réalisé de multiples études (études géotechniques, études hydrogéologiques, expertise des réseaux) et démarches administratives (coordination des services intéressés, autorisations, etc.) et rendu un projet à l'agence de l'eau Adour – Garonne dans un délai si court, qu'il a été qualifié de prouesse par notre interlocutrice, Mme Trouche. Le projet proposé consiste en une station d'épuration selon le procédé dit «à boues activées» (système ORGANICA d'épuration biologique des eaux usées), d'une capacité de 3600 «équivalent-habitant».
Pour sa réalisation, c'est le groupement d'entreprises OTV-MSE Sud-Ouest/SAS Sévigné/SAS SCATE qui a été retenu. Le marché de travaux a été signé le 16 février 2022. Dans le contexte de difficultés financières que connaissait la commune, il a alors été fait appel, en qualité de maitre d'ouvrage délégué, au conseil départemental de l'Aveyron.
Par deux conventions, dont une strictement financière, signées le 30 novembre 2022 par le maire et M. Arnaud Viala, président du département, en présence de l'Etat représenté par M. Charles GIUSTI, Préfet de l'Aveyron, la délégation de maitrise d'ouvrage a été actée.
C'est donc le département qui grâce à l'engagement et aux compétences de ses cadres et services, pilote l'opération. La convention de mandat financier du 30 novembre 2022 établit ainsi l'équilibre de l'opération qui s'élève à 4.721.790 € TTC :

- Subvention de l'Etat, ministère des armées
  1.200.000 €
- Participation de l'agence Adour-Garonne
  2.147.737 €
- Fonds de compensation de la TVA
  774.562 €
- Prêt à long terme de la banque des territoires
  599.491 €

Total : 4.721.790 €

Parallèlement à la construction du nouveau centre de valorisation des eaux usées et pour permettre son bon fonctionnement, il a été nécessaire de mettre au point un plan de séparation des eaux pluviales et des eaux usées.
Avec, là aussi, l'accompagnement de l'agence de l'eau Adour-Garonne, ont été programmées :
- la mise en séparatif du réseau du lotissement des Mazes ;
- la déconnexion d'un avaloir rue du Bosc avec la

création d'un réseau de collecte des eaux pluviales de la rue de la Vierge ;
- la réhabilitation de branchements particuliers pour supprimer l'écoulement d'eaux pluviales dans le réseau des eaux usées.

Le groupement d'entreprises Cabinet Jaudon, géomètre- expert / A2E, prenant appui sur une étude réalisée par le bureau CEREG en 2019 a conçu le projet dont la réalisation a été confiée à la SAS Sévigné.
Enfin, un règlement du service d'assainissement collectif a été approuvé le 22 juillet 2022 et une enquête publique réalisée en novembre 2023 pour le zonage d'assainissement pluvial et le projet de règlement associé.
Ces deux règlements s'imposent en matière d'autorisations d'urbanisme.

Projets en cours

- Bâti remparts

- Forêt Vierge

Projets en réflexion

- Salle des fêtes
- Entretien voierie
- Piste cyclable
- Pump track

- Entretien du parc immobilier énergétique
- Refonte du site internet de la Commune

Infos diverses

Débroussaillage et entretien des espaces verts :

Depuis de nombreuses années, l'ESAT des Charmettes à Millau assurait le débroussaillage de la voierie communale et l'entretien des espaces verts dans le village. La mairie a suspendu ce service et l'a confié aux services techniques municipaux. Cela a permis de faire une économie de 26 885.31 €.

II – VIE LOCALE

Vos professionnels de santé

Cabinets médicaux au sein du village

Cabinet de médecine générale Docteurs FERRAND.
Sur RDV au cabinet ou à domicile.
Tél. 05 65 62 71 89 - 608, avenue Simone Veil

Pédicure podologue – Laurence MIQUEL
Permanence à La Cavalerie : le 3ème lundi du mois
Tél. 05 65 60 14 11 – 311, avenue du 122ème R. I.

Kinésithérapeute – Patrick COMMANDRE
Tél. 05 65 62 74 32 – 311, avenue du 122ème R. I.

Maison de santé de La Cavalerie - *110, chemin du Lacas – 12230 La Cavalerie*

Médecins généralistes – Tél. 05 65 62 70 42
• Sandrine JAMAY sur RDV : Mardi, mercredi matin, vendredi.
• Sébastien COMBES sur RDV : lundi – jeudi après-midi et vendredi matin.

Cabinet infirmier – Porte 1 – Tél. 05 65 58 77 29 (Sur RDV au cabinet et à domicile)
Laëtitia MEDEIROS – Johana PRIETO – Delphine PIETTE – Chantal VALETTE – Céline BANCAREL - Magalie LEPRETRE.

Cabinet infirmer – Porte 2 – Tél. 05 65 62 75 63 (Sur RDV au cabinet et à domicile)
Grégory PAGES BRUNEL – Sophie PERRIN CARLES – Reine SABLEYROLLES – Jean-Pierre BAZIN – Valérie BOULET

Diététicienne – Anouck LECOMTE – Tél. 07 87 94 19 26

Orthophonistes – Tél. 05 65 58 70 85
Magali COULET et Roxane FORESTIER

Ostéopathes – MICHARD Laurence et AMBROSINI Pauline - Tél. 05 65 62 04 49

Psychologue - Nathalie BESSIERE - MOYSSET
Tél. 06 14 76 96 10. Sur RDV

Sage-femme – Laëtitia DAVI – Tél. 06 10 81 41 93. sur RDV

Kinésithérapeute – Gwenaëlle CARON - Tél 06 66 03 60 45

Infirmière AZALEE – Samia BACCALU – Infirmière déléguée à la santé publique (sevrage tabagique)
Tél. 07 66 35 03 83

Pharmacie du Larzac - Marie-Laure BUISSON -VIVENS
2, avenue du Général du Gaulle – Tél. 05 65 62 71 72

Taxi – VSL - Ambulance Cardabelle - Joël ALBAGNAC
17, rue de la Vierge – Tél. 06 80 06 69 61 / 05 65 62 71 73 (HR)

La gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères : du nouveau pour 2025

Des quantités de déchets toujours élevées, un tri sélectif encore imparfait, la hausse des prix de l'énergie…les raisons ne manquent pas pour faire grimper la facture de collecte et de traitement de nos déchets ménagers. Pour limiter ces coûts, et donc l'augmentation de la TEOM*, la Communauté de commune a engagé une étude d'optimisation de son service de collecte. Il en ressort d'importants changements qui se mettront en place progressivement d'ici 2026.

Tout d'abord il faut savoir que la Communauté de communes a transféré la compétence traitement au SYDOM* Aveyron, elle n'a donc aucune maîtrise sur les coûts de transport et traitement des déchets. Elle dispose de deux leviers pour limiter les augmentations de coûts du service : réduire le contenu de la poubelle noire qui reste la plus coûteuse à traiter et optimiser son service de collecte (optimisation des tournées, réduction du nombre d'arrêt, …).

Dans ce cadre et suite à l'étude menée en 2022, les élus communautaires ont choisis de changer de mode de collecte en passant à une collecte en colonnes d'ici fin 2025 : le nombre de points sera revu à la baisse (une dizaine pour La Cavalerie) et leur implantation entièrement revue. Afin d'améliorer le geste de tri, les futurs points de collecte disposeront systématiquement des trois flux : ordures ménagères, emballages et verre. Fini donc, les gros bacs à roulette et le camion de collecte qui va avec : désormais, la collecte se fera avec un camion équipé d'une grue.

Afin de réduire les tonnages d'ordures ménagères et de se mettre en conformité avec la loi concernant l'obligation du tri à la source des biodéchets qui entre en vigueur au 1er janvier 2024, la Communauté de communes a fait le choix de développer les solutions de gestion de proximité des biodéchets. Pas plus que nos voisins, nous ne serons prêts à cette échéance, mais le choix a été fait de les traiter localement, via les composteurs individuels et un réseau d'aires de compostage partagées, dont une dizaine sont déjà en service. Il faut savoir que l'autre choix possible consistait en fournir aux habitants des sacs de couleurs différenciées pour y déposer leurs biodéchets qui auraient été collecté avec la poubelle noire puis triés par un robot sur le futur centre de traitement en construction à Viviez à 120 km d'ici. Un choix de bon sens, sachant que l'on parle là d'un volume annuel d'environ 750 T.

Le troisième point vient en quelque sorte enfoncer le clou du second, en introduisant une tarification incitative à l'horizon 2026-2027. L'objectif étant qu'une partie de la TEOM* soit calculée en fonction de la quantité réelle de déchets produits, afin d'inciter les habitants à en détourner la plus grande partie vers le compostage et d'améliorer le geste de tri. Les colonnes d'OMR* seront équipées d'un système d'accès électronique et chaque foyer d'un badge qui sera nécessaire pour déverrouiller les trappes et y déposer son sac (ainsi que pour accéder aux déchetteries). Ce système permettra de connaître le nombre d'apport par foyer et de tarifer le ménage en fonction des déchets d'ordures ménagères résiduelles.

Lexique *

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
OMR : Ordures ménagères résiduelles, non recyclables, c'est-à-dire la poubelle noire.
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
SYDOM : Syndicat départemental des ordures ménagères

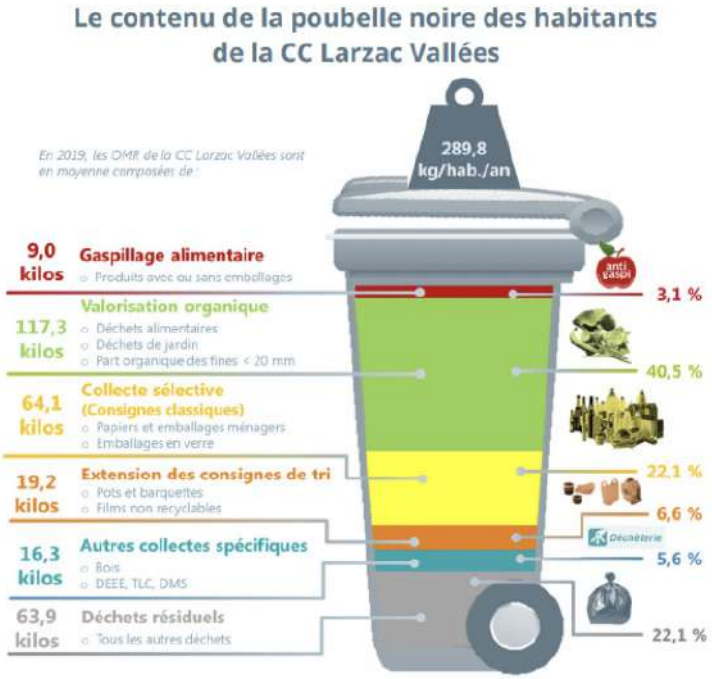

Figure 1 Analyse du contenu de la poubelle grise avant l'extension des consignes de tri.

Le saviez-vous ?

Votre communauté de commune est elle aussi taxée, par l'état. Elle est redevable de la TGAP* qui est calculée sur le tonnage des OMR* collectées sur son territoire, et dont la forte augmentation est prévue dans les prochaines années. Une application du principe pollueur payeur, le pollueur étant dans ce cas précis, chacun d'entre nous.

• Il est possible et instructif de visiter le centre de tri des Fialets et son tout nouveau parcours pédagogique. Il faut pour cela contacter le Sydom* aveyron dont le site internet, est rempli d'information sur le devenir de nos déchets.

• Lors de la collecte des OMR*, les agents jettent systématiquement un œil dans les conteneurs jaunes. S'ils jugent que le tri est trop mal fait, ils le ramassent afin de limiter les refus sur le centre de tri qui ont un coût pour la collectivité et donc pour les ménages qui financement le service.

• Les OMR sont envoyées sur le bioréacteur de Tryfil dans le Tarn pour être traitées (enfouissement avec valorisation énergétiques.

Les emballages papier, cartons et métalliques sont triés par fraction sur le centre de tri des Fialets puis envoyés dans des usines de recyclages en Europe.

Les emballages en verre sont transportés jusqu'à la Verrerie Ouvrière d'Albi pour y être recyclés.

La compétence du traitement de vos déchets relève de la **Communauté de Communes** Larzac et Vallées. Elle gère les **déchetteries intercommunales** (La Cavalerie et Cornus), assure le ramassage des **containers** marrons (déchets ménagers) et jaunes (tri sélectif), et les colonnes vertes (verre).

La Communauté de Communes Larzac et Dourbie fournit les **sacs jaunes, les cabas réutilisables**, et les **autocollants « Stop Pub »** qui sont à apposer sur les boites aux lettres.

Vous pouvez vous les procurer **à la mairie de La Cavalerie**

TRI SÉLECTIF	DONATIONS DE SACS JAUNES Nombre de rouleaux par an
Ménage de 1 à 2 pers.	3
Ménage de + de 2 pers.	5
Résidence secondaire ouverte – de 4 mois / an	1
Résidence secondaire ouverte + de 4 mois / an	2
Gîte classique (– 10 pers.)	1
Gîte de groupe (+ de 10 pers.)	2

VERRES	CABAS RÉUTILISABLES Pour le verre
Foyer, gîte de moins de 10 pers.	1
Gîte de groupe de plus de 10 pers.	2

Jours de collecte des containers :

- **marrons** (déchets ménagers) : Mardi + vendredi (rues principales),
- **jaunes (tri sélectif)** : Jeudi (+ lundi juillet/août),
- **Colonnes à verre :** pots, bocaux, bouteilles, flacons (sans bouchons, ni couvercles) : 1 fois par mois et 1 fois tous les 15 jours en juillet et août).
- Les points de collectes sont à votre disposition : parkings de la salle des fêtes, de la maison de la chasse, avenue Simone Veil, parking situé à l'embranchement de la route de Sainte-Eulalie de Cernon, rue du Lacas, avenue du 122ème RI (vers la route du Redoulès)

Acquisition de composteurs individuels :
La Communauté de Communes Larzac & Vallées propose aux habitants du territoire de s'équiper d'un composteur au tarif réduit de 15 €.
Pour plus d'information :
https://www.cc-larzacvallees.fr/fr/vos-dechets-pret-compostez

Dépôt de vêtements :
Vous pouvez déposer les vêtements dont vous ne portez plus dans le container prévu à cet effet. Il se trouve sur le parking du magasin SPAR.

Déchèterie intercommunale à La Cavalerie - ZA Les Horts de Nadal – Route de Saint-Affrique

Horaires effectifs à compter du 3 avril 2023, valables pour la période de fermeture de la déchèterie de Nant						
	LUNDI	**MARDI**	**MERCREDI**	**JEUDI**	**VENDREDI**	**SAMEDI**
LA CAVALERIE 05 65 62 71 74	**FERMÉE**	**9 H - 12 H 14 H - 18 H**	**14 H - 18 H**	**9 H - 12 H 14 H - 18 H**	**14 H - 18 H**	**9 H - 12 H 14 H - 18 H**
Horaires habituels effectifs dès la réouverture de Nant (prévue pour fin 2023)						
	LUNDI	**MARDI**	**MERCREDI**	**JEUDI**	**VENDREDI**	**SAMEDI**
LA CAVALERIE 05 65 62 71 74	**FERMÉE**	**9 H - 12 H**	**14 H - 18 H**	**14 H - 17 H**	**FERMÉE**	**14 H - 18 H**

Les déchets autorisés sont : les encombrants, déchets verts, gravats, bois, ferraille, cartons, mobilier, déchets diffus spécifiques (déchets toxiques des ménages, produits phytosanitaires, peintures…), huiles moteur, huiles alimentaires, batterie, déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes, piles, déchets d'activités de soins à risques infectieux, cartouches encre toners, verre, papier journaux, revues, magazines, faïence, porcelaine, ampoules.

Déchets interdits (liste non exhaustive) : cadavres d'animaux, bouteilles de gaz, pneus, déchets d'amiante, ordures ménagères, produits radioactifs, engins explosifs et carcasses de voitures.

Déchets agricoles

Depuis maintenant 4 ans, une journée de collecte des déchets plastiques agricoles a lieu sur notre commune. Elle vient compléter le point de collecte proposé sur plusieurs jours par la communauté de communes sur le site de la déchèterie de Cornus. Le point de collecte de La Cavalerie est entièrement géré par les agriculteurs, sans autre contribution de la collectivité que la mise à disposition du site. Comme à Cornus et sur tous les autres sites du département, l'organisation est chapeautée par la chambre d'agriculture en partenariat avec AVIDALOR, qui s'occupe des filières de valorisation. Les points de collectes sont ouverts à tous les agriculteurs, quelles que soient leurs commune d'implantation. Claudine PAGES DELACROIX est la référente locale de la chambre d'agriculture.

Enfance & jeunesse

Enfance et petite enfance

Multi-Accueil Intercommunal «Les petites Frimousses»
(accueil des enfants jusqu'à 6 ans).
121 Route du Général Montclar, 12230 La Cavalerie.
Tél. 05 65 62 15 92 - petitesfrimousses@sfr.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15 : accueil régulier, occasionnel ou d'urgence (dans la limite des places disponibles).
Contact : Sandrine CAPONY (Directrice, Educatrice de Jeunes Enfants).

Le RPE (Relais Petite Enfance Intercommunal).
Service gratuit d'information, de rencontres à destination des parents ou futurs parents et les professionnels de la petite enfance.
121 route du Général Montclar, 12230 La Cavalerie.
Ouvert le lundi et le mardi de 13h15 à 17h00
Tél. 05 65 62 15 92 - rpe.afrlarzac@gmail.com
Contact : Sandrine CAPONY.

Halte-jeux du Relais petite enfance
ouvert le lundi de 9h à 12h (enfants de 0 à 6 ans)
Salle des associations - rue du Pourtalou, 12230 La Cavalerie
Tel. 05 65 62 15 32 - Mail : petitesfrimousses@sfr.fr
Contact : Aude FERREIRA (animatrice).

Accueil de loisirs Intercommunal « Les Cardailloux »
(enfants de 6 à 12 ans) :
Inscription à la demi-journée, journée pleine, avec ou sans repas.
Ecole publique Jules Verne, route de la Tune, 12230 La Cavalerie.
Tél .07 85 42 06 87 – Mail : clshlarzac@sfr.fr / lescardailloux@gmail.com
• Mercredi de 12h00 à 18h30.
• Vacances scolaires (sauf Noël) du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.

Enseignement

Ecole maternelle et primaire publique Jules VERNE :
Route de la Tune - 12230 La Cavalerie
Tél. 05 65 62 77 37
Inscriptions : Mairie puis prendre rendez avec la directrice de l'établissement : Madame Sandrine Mohandis.

Ecole maternelle et primaire privée Sainte Bernadette :
9, rue du Pourtalou - 12230 La Cavalerie
Tél. 05 65 62 70 23 -
Email : ce.0121024Y@ac-toulouse.fr.
Inscriptions : Contacter monsieur Pascal Brunie (Directeur).

Collège du Larzac :
Route de la Tune - 12230 La Cavalerie
Inscriptions : Tél. 05 65 58 41 80
Email : ce.0121524s@ac-toulouse.fr

Le collège du Larzac a accueilli ses premiers élèves à La Cavalerie

(Article Midi Libre publié le 04/09/2023 par Maxime Cohen)

Né en 2016, le collège du Larzac a ouvert ses portes ce lundi 4 septembre 2023. La rentrée des 85 élèves sur le plateau du Larzac était loin d'être anodine, ce lundi matin. En plus de découvrir des nouveaux camarades, de nouveaux professeurs et un nouveau fonctionnement pour les sixièmes, les petits Sud-Aveyronnais sont les premiers à pénétrer dans le nouvel établissement tout juste sorti de terre. Ils ont été accueillis par une cohorte d'élus, de médias, d'officiels de la 13e Demi-brigade de la Légion étrangère et de nombreux curieux, là pour découvrir la nouvelle infrastructure. «Il est bien au rendez-vous de son histoire puisqu'il était annoncé à la rentrée 2023», se satisfait Arnaud Viala, le président du Département. Né en 2016, le projet a vu trois présidents différents passer et n'a pas bougé d'une ligne. «Avec cette ouverture, finies les journées à se lever à 6h30 du matin pour aller à Millau», souligne notamment Eric, parent d'élève.

Il répond aux exigences environnementales d'un bâtiment actuel. «Sans climatisation, la température intérieure n'a pas dépassé les 24°C cet été, pendant la canicule, illustre Arnaud Viala. La qualité de la construction n'est pas qu'esthétique, elle est résolument tournée vers le développement durable.» L'inauguration sud-aveyronnaise a aussi été l'occasion d'annoncer un plan de décarbonation des 21 autres collèges de l'Aveyron, dont le plus récent inauguré remonte à 1985, à Saint-Amans-des-Côts. La feuille de route est encore floue même si sept établissements ont été notés comme prioritaires pour des rénovations énergétiques. «C'est en cours de chiffrage et 20 millions d'euros ont été notés dans le plan pluriannuel, rappelle Arnaud Viala. Je le dis avec prudence, mais nous cherchons à obtenir une expérimentation au niveau national, et donc une aide. J'y travaille en collaboration avec Christophe Béchu.»

Une capacité maximale de 360 élèves

Pour cette première, quatre classes sont accueillies (deux 6ème, une 5ème et une 4ème). L'établissement est encore loin de sa capacité maximale de 360 âmes. Jusqu'en 2026, les parents ont le choix de l'affectation de leurs enfants dans les 14 communes qui font partie de la sectorisation de ce nouveau collège. «On est encore dans une phase de transition, souffle Arnaud Viala. Certains veulent finir leur scolarité là où ils l'ont commencée, on a laissé le libre choix aux familles.» Des élèves de l'Hérault pourraient aussi être accueillis dans ce collège flambant neuf. «Je travaille en étroite collaboration avec mon homologue», révèle le président du Département, dans son discours inaugural

Le collège du Larzac en chiffres

12 Comme un symbole, le collège pourra, dans sa capacité maximale, accueillir 12 divisions dans ses murs et 360 élèves.

3 550 - C'est la superficie, en mètres carrés, de cette nouvelle structure inaugurée ce lundi.

4 - Seules quatre classes sont actuellement accueillies dans les murs du collège sud-aveyronnais.

5 - Le collège du Larzac fait partie des 5% des meilleurs projets d'Occitanie en matière de vertus environnementales.

1985 - La dernière inauguration d'un collège en Aveyron remonte à 1985 à Saint-Amans-des-Côts.

68 500 - Soit la somme, en euros, allouée par le Département pour le budget de fonctionnement de l'établissement cette année.

120 - Le nombre de repas journaliers que la cantine du collège peut réaliser.

45 - Au total, 45 entreprises ont travaillé sur la construction du collège et 38 d'entre elles sont aveyronnaises.

Transport scolaire : ligne 217 Millau – La Cavalerie – Nant -Saint Jean-du Bruel.

3 arrêts de bus : Salle des fêtes (abribus): 7h00 ou 8h00 - Avenue du 122ème R. I. (Devant le salon de coiffure), Avenue Charles de Gaulle (abribus en pierre).

Pour plus d'information : lio-occitanie.fr (Transport scolaire – Aveyron) ou Gare routière de Millau – Tél. 05 65 53 89 33 - www.occitanie.fr

Services aux familles et aux séniors

L'ADMR est une association qui propose des services pour séniors, soutien aux familles, aux personnes en situation de handicap, ou à la suite d'une hospitalisation, tels que le ménage, le repassage, etc.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

• ADMR LARZAC DOURBIE :

Maison de santé – 4, route de Millau – 12230 NANT.

Tel. 05 65 58 73 25

Email : nant@fede12.admr.org

(portage des repas à domicile préparés par le cuisinier de l'HEPAD Sainte Marie)

• ADMR DE LARZAC ET SORGUES

Maison des services – 12540 CORNUS

Tel. 05 65 49 42 70

Email : cornus@fede12.admr.org (portage des repas à domicile)

Débroussaillage

CONNAITRE LA REGLEMENTATION

Collectivités forestières Aveyron

Le débroussaillement est une obligation légale depuis 1985. La réglementation relative au débroussaillement est fixée au niveau national par le Code forestier. Au niveau départemental, des arrêtés préfectoraux précisent les modalités de mise en oeuvre du débroussaillement, adaptées au contexte local.

Dans le département de l'Aveyron, un arrêté préfectoral a été promulgué le 7 janvier 2021.

PÉRIMÈTRES À DÉBROUSSAILLER

L'obligation de débroussaillement s'applique aux communes du département les plus sensibles à l'aléa feu de forêt, tel que défini dans le PDPFCI (plan départemental de protection des forêts contre l'incendie). Elles sont signalées en orange et rouge sur la carte ci-contre, et indiquées en annexe de l'Arrêté Préfectoral 12-2021-01-07-005 du du 7 janvier 2021 relatif au débroussaillement réglementaire.

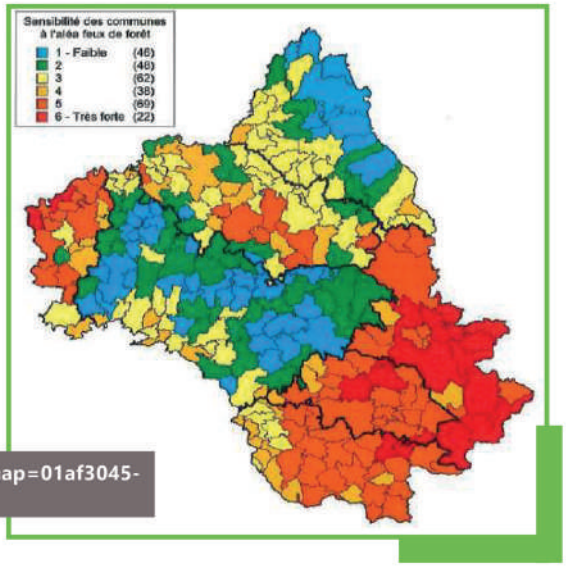

Définition de la «zone OLD»

Au sein de ces communes, les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) s'appliquent à l'intérieur des espaces naturels combustibles (bois, forêts, landes, etc.) présentant un aléa feux de forêt fort ou très fort, et jusqu'à 200 mètres autour de ceux-ci.

Pour savoir quelle(s) parcelle(s) sont concernées, vous pouvez consulter :

- **la cartographie interactive du zonage d'application des obligations légales de débroussaillement à l'adresse suivante :**

https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=01af3045-8004-477e-b8ac-ce0158ea851d&x=291392&y=5512194&z=0

Egalement accessible depuis le site des Services de l'Etat dans le département de l'Aveyron : www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Foret/Defense-des-forets-contre-l-incendie/OLD

En dehors des zones urbaines, les OLD s'appliquent :

- sur 50 m (voire 100 m) autour des constructions, chantiers et installations de toute nature
- sur les voies d'accès privées qui doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur d'au moins 5 m à l'aplomb de la voie et débroussaillées sur une distance de 2 m de part et d'autre de la bande de roulement.

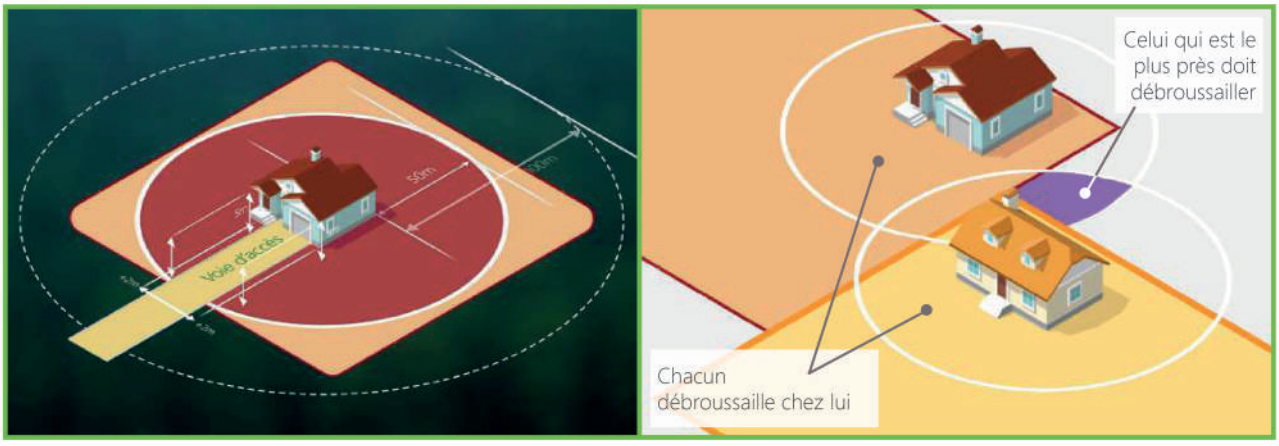

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DE L'AVEYRON

Un réseau d'élus au service des élus

■ Sur les terrains situés en zone urbaine des PLU/PLUi (U ou AU) ou un autre document d'urbanisme en tenant lieu, ainsi que dans les zones urbaines non dotées d'un PLU. Sont concernées les zones d'aménagement concerté (ZAC), associations foncières urbaines (AFU), lotissements, parcs résidentiels de loisirs, campings, aire d'accueil des gens du voyage. La totalité des parcelles même non bâties doivent être maintenues dans un état débroussaillé.

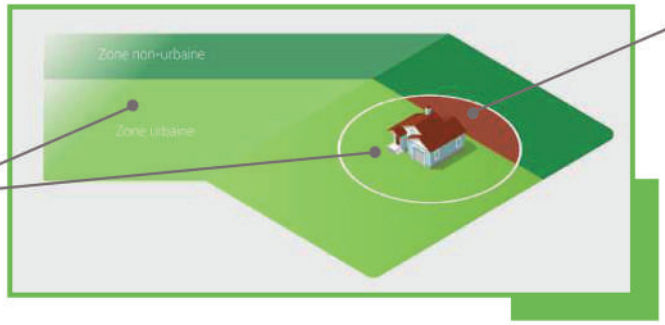

Zone urbaine : la totalité de la parcelle est débroussaillée, même si elle n'est pas construite

Zone non-urbaine : 50 m autour des habitations

Par ailleurs, le débroussaillement est obligatoire en « zone OLD » sur :

■ 4 m minimum de part et d'autre des voies ferrées à partir du bord extérieur de la voie (débroussaillement pouvant être étendu à 20 m si des bois et forêts sont situés à moins de 20 m de l'emprise des voies).

■ 4 m minimum de part et d'autre des autoroutes, routes nationales et départementales à partir de la bande de roulement ; 2 m maximum pour les voies communales et les autres voies ouvertes à la circulation et sur une hauteur d'au moins 5 m à l'aplomb de la voie.

■ Les végétaux sous et aux abords des lignes électriques doivent être entretenue conformément à l'arrêté en vigueur. Lorsque les lignes électriques se trouvent à moins de 10 m du bord extérieur d'une voie ouverte à la circulation motorisée et soumise à l'obligation de débroussailler, les rémanents de végétation doivent être évacués, broyés ou incinérés, dans le strict respect de la réglementation des feux de plein air.

Les travaux sont toujours à la charge du propriétaire du bien qui engendre l'obligation de débroussailler sauf en cas de superposition entre une OLD liée à une construction ou un terrain en zone urbaine avec celle liée à un linéaire : dans ce cas, la zone mixte incombe au gestionnaire du linéaire. Les propriétaires des fonds ne peuvent pas s'y opposer.

PRINCIPALES MODALITÉS TECHNIQUES

L'espace autour de la construction doit être ratissé sur une largeur de 7 m. Arbustes et arbres surplombant ou proches de la construction doivent être mis à distance d'au moins 2 m des ouvertures et des charpentes apparentes.

Arbres, groupement d'arbres et arbustes doivent être tenus à distance

Les voies d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 5 m à l'aplomb de la voie et débroussaillées sur une distance de 2 m de part et d'autre de la bande de roulement.

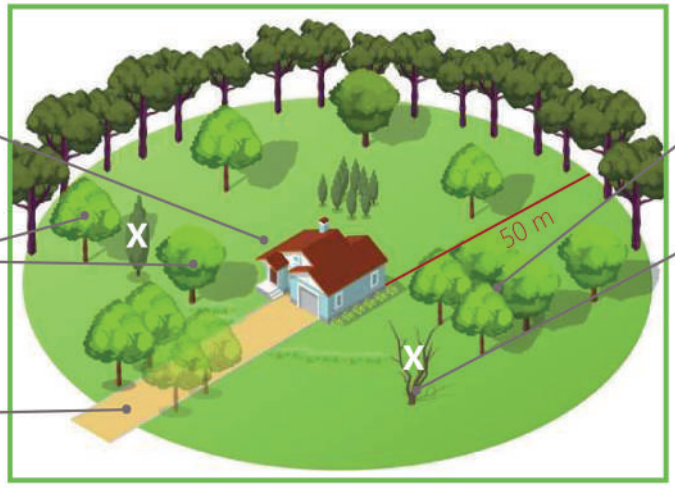

Les arbres ou groupement d'arbres ne doivent pas dépasser 15 m de diamètre, et, doivent être élagués à au moins 2 m

Supprimer les arbres morts ou dépérissants

La strate arbustive doit être considérablement réduite, ne doit pas excéder 15% de la surface totale.

La strate herbacée doit être régulièrement fauchée.

Les haies ne doivent pas excéder 2,5 m³ par mètre hors volume des arbres.

EN SAVOIR PLUS

www.collectivitesforestieres-occitanie.org
Espace Débroussaillement

www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Foret/Defense-des-forets-contre-l-incendie/OLD

Direction Départemental des Territoires
Service Biodiversité Eau et Forêt
Bourran - BP 3370 - 9 rue de Bruxelles - 12033 RODEZ CEDEX 9
ddt-sbef-foret@aveyron.gouv.fr

Document réalisé avec le soutien financier de l'Etat :
PRÉFET DE L'AVEYRON

CONTACTEZ-NOUS!

COLLECTIVITES FORESTIERES DE L'AVEYRON

Siège social :
Mairie - 12 470 CONDOM D'AUBRAC

aveyron@communesforestieres.org
04.11.75.85.17

www.collectivitesforestieres-occitanie.org
@communes_forest

Collectivités forestières Aveyron

III – INFOS PRATIQUES

Vos déplacements éco-responsables

Location d'un véhicule en libre-service 24/24 h Citiz :

« Dans le cadre de sa stratégie de transition écologique, le Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) propose des solutions alternatives à la voiture individuelle ».
Pour utiliser le véhicule électrique mis à disposition sur la commune de La Cavalerie, vous pouvez ***vous inscrire sur le site internet : grands-causses.citiz.fr.*** **L'inscription coûte 10 €.** *L'usager doit ensuite payer les frais kilométriques. Cela comprend la recharge du véhicule et l'assurance.*

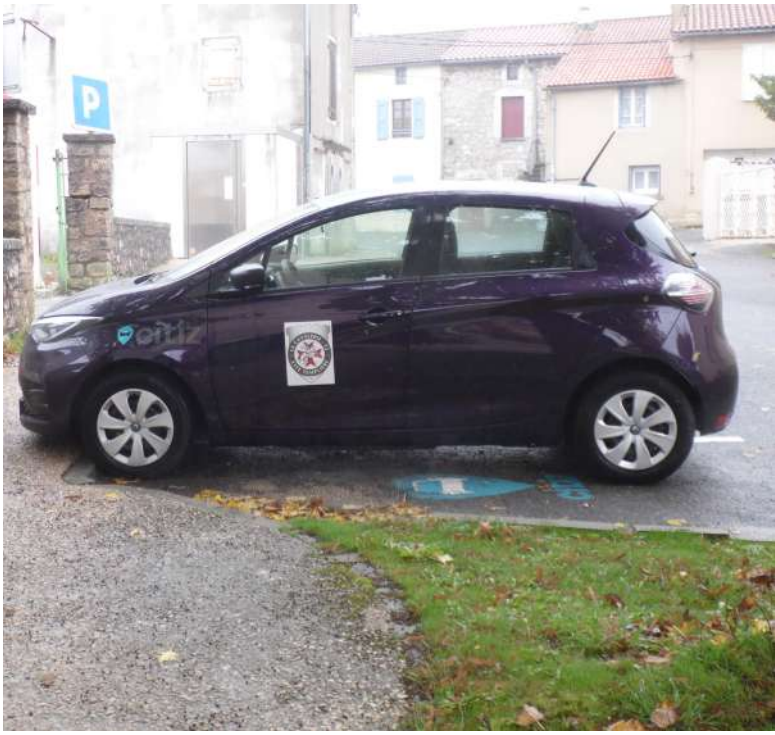

Il est également possible de **louer un véhicule 9 places** qui est mis à disposition des habitants, par la Communauté de Communes Larzac Vallées.
• **Pour plus de renseignements :**
contacter madame Aurélie PRADEL -
Tél. 05 65 62 70 11 - Mairie de La Cavalerie

Borne de rechargement Révéo pour véhicules électriques

Aire de stationnement – Route de Sainte Eulalie de Cernon
2 prises de type 2 sont accessibles par **abonnement** au service : **eveocharge.com**

MANQUE PHOTOS - CAPTURE D'ÉCRAN EN ATTENDANT ENVOI

Transports en commun

La Cavalerie est desservie par plusieurs lignes d'autobus. Pour plus de renseignements (horaires et jours de circulation) :

• **Gare routière de Millau – Tél. 05 65 53 89 33** - www.occitanie.fr
• **lio-occitanie.fr** (Transport scolaire - *ligne 217)

• En direction de Millau et Rodez :
- Ligne 681 - arrêts : aire de covoiturage A75 et place de la Mairie
- Lignes 234 et 280 – arrêt : aire de covoiturage de l'A75
- *Ligne 217 (en période scolaire) 3 arrêts : Salle des fêtes – Avenue Charles de Gaulle, devant le salon de coiffure et à l'abribus en pierre.

• Ligne de bus en direction de Montpellier :
- Ligne 681 - arrêts : place de la Mairie et aire de covoiturage A75
- Lignes 234 et 280 – arrêt : aire de covoiturage de l'A75
- En direction de Saint-Affrique et Albi : ligne 234 – arrêt : aire de covoiturage de l'A75

Votre marché hebdomadaire

Le samedi de 8h00 à 12h00 - Espace Robert MURET.

Lieu incontournable d'échange et de convivialité, le marché de La Cavalerie met en valeur des produits de qualité et de production locale : viandes, fromages, fruits, légumes, œufs, charcuterie, miels, pâtisserie, pain, poisson, crustacés, produits maraîchers, vin, plats traiteurs.

Paroisse Saint-Amans du Larzac Dourbie

Tél. 05 65 47 74 49 – Maison Paroissiale : Place de l'église.

Une permanence le vendredi, tous les 15 jours pour toute demande d'information ou d'inscription pour un baptême, un mariage etc.
Concernant le catéchisme, vous pouvez contacter madame **Fleur SCHOENBERG : Tél. 06 85 58 36 41**

Bibliothèque

Un dépôt d'ouvrages de la bibliothèque départementale est disponible en mairie de La Cavalerie. Il est possible de les emprunter gratuitement et de choisir parmi plus de 300 livres (jeunesse, romans, documentaires, gros caractères, etc.) Les livres sont renouvelés 2 fois par an.

Les Bouchons d'amour

Dépôt de bouchons en plastique dans le hall de la mairie

Madame Jocelyne Dumiot assure localement et bénévolement, le relais avec l'association Les bouchons de l'amour. *« Le but de l'association est de collecter, acheminer, trier, expédier les bouchons et couvercles plastiques vers un recycleur ou une entreprise de recyclage et gérer l'argent issu de la vente de ces bouchons afin de participer à l'acquisition de matériel pour handicapés (fauteuil roulants, matériels handisports ou à l'aménagement de l'habitat, ou d'un véhicule en poste de conduite ou en poste de transport), aider d'autres associations. Promouvoir par tous les moyens la collecte des bouchons auprès des établissements scolaires, entreprises, collectivités… ».*
Source : https://www.bouchonsdamour.com/

Le gymnase intercommunal

L'ouverture du collège du Larzac à la rentrée 2023, s'est accompagné de la mise en service du Gymnase Intercommunal de la Cavalerie.
Ce projet réalisé par la Communauté de communes Larzac et Vallées pour un montant de travaux de plus de 5 000 000€ dans le cadre d'un groupement de commande avec le Conseil Départemental de l'Aveyron.
Ce bâtiment qui est labélisé « Bâtiment durable d'Occitanie » a été réalisé avec des matériaux nobles (bois, pierre…) et durables. Il est économe énergie, équipé de panneaux photovoltaïques en toiture.
Il permet désormais aux associations du territoire de bénéficier d'un équipement moderne pour pouvoir pratiquer leur activité en toute saison.
Les deux salles de sport représentant plus de 1 500m² sont utilisées en journée par les élèves du collège et des écoles, ainsi que par les enfants du Centre de Loisirs.
En soirée et le week-end ce sont neuf associations qui sur la base d'un planning concerté occupent le gymnase. Avec le collège ce nouvel équipement constitue un facteur d'attractivité pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

IV – BRÈVES

Espace public et civisme

Article de Jacques Guibert – correspondant de presse à La Cavalerie (Midi libre et Journal de Millau)

Les espaces publics Cavalériens sont de plus en plus souillés par les déjections canines. Plusieurs personnes s'en sont plaintes auprès des élus ou des employés municipaux. La place des templiers, le jeu de boules, le city Park, les aires jeux et bien d'autres sites sont concernés. En conséquence, ils sont parfois désertés. Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'il faut éviter leur divagation hors de leur espace privatif. Le personnel municipal est appelé régulièrement à évacuer leurs excréments. Les personnes à pied, adultes ou enfants, sont également apeurées à la vue de chiens errants parfois de grande taille plus ou moins menaçants. Il est également demandé aux propriétaires de chiens de contenir leurs aboiements diurnes et nocturnes. Ces dispositions font d'abord appel au civisme de chacun. Il est bien entendu préférable de se responsabiliser individuellement plutôt que d'encourir une sanction ou un procès-verbal.

Les boites à livres

Les boites à livres sont au nombre de 2 dans le village. L'une se trouve près de la mairie et l'autre est située près de l'école Sainte Bernadette. Les ouvrages sont à la disposition de tout le monde. Le principe en est le partage et la circulation des ouvrages entre lecteurs. Chacun peut alimenter le stock de livres.

V – LISTES DES ASSOCIATIONS

- Activités physiques adaptées (SOLIER Paul)..... Tél. 07 82 83 38 57
- Anciens Combattants UNC.....Tél. 06 10 12 46 86
- Association Cyndi.....Tél. 06 85 61 70 50
- Association des commerçants de La Cavalerie.....Tél. 06 02 03 13 35
- Association de chasse agréée.....Tél. 06 03 69 19 21
- Association de parents d'élèves de l'école privée Sainte Bernadette.....Tél. 05 65 62 70 23
- Association du Foyer Socio-éducatif Collège du Larzac... Tél. 06 21 64 43 81
- Association des parents d'élèves école publique Jules Verne.....Tél. 06 21 64 43 81
- Association d'assistantes maternelles Les Razmokets....Tél. 06 85 58 36 41
- Badminton.....Tél. 06 27 30 21 77
- Basket.....Tél. 06 81 62 47 47
- Batterie fanfare des templiers.....Tél 05 65 58 72 14
- Chorales.....Tél 05 65 62 19 26
- Club des Aînés.....Tél. 06 82 62 50 55
- Club sportif et artistique du Larzac.....Tél. 05 65 58 49 23
- Comité des fêtes.....Tél. 06 06 78 35 70
- CSAG Larzac.....https://www.csag-larzac.net/plaquette2324.pdf
- Danse Country.....Tél. 06 65 70 62 88
- Danse, rock, salon et folklore.....Tél 05 65 62 11 70
- Fanfare des Templiers.....Tél. 05 65 58 72 14
- Football séniors et école de foot.....Tél. 02 -06 12 99 17 57
- Football USLV :

Co-Présidents.....Tél. 06 12 15 06 98 / 06 83 84 44 02
Secrétaire.....Tél. 06 31 05 10 37

- Gymnastique de maintien.....Tél. 05 65 62 74 75
- Judo.....Tél. 06 62 19 94 36
- Karaté.....Tél. 06 62 80 40 32
- Pétanque.....Tél. 06 10 46 66 87 / 06 03 29 25 44
- Randonnées « Les Fadarelles »....Tél. 07 86 59 63 30
- Sophrologie.....Tél 06 49 88 19 11
- Tai Chi.....Tél. 06 21 82 20 82
- Tennis.....Tél. 06 79 52 54 62
- Yoga.....Tél. 06 81 30 52 55

Création INSA - Ne pas jeter sur la voie publique - Photo de couverture : ©OT Larzac Vallées V.Govignon